



NUMÉRO 1312-1103

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 décembre 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy,	M. Luc Perreault,	M. Christian Roy,
M. Éric Lessard,	M. David Lessard,	Mme Roxane Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

1312-1103-0

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Roxane Nadeau, appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu de renoncer à cet avis de convocation

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance.

2. Contrat de cueillette des ordures pour les années 2014-2015-2016

1312-1103-2

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par madame Mélanie Roy et résolu, d'accepter l'offre de Veolia Es Matières résiduelles inc pour le contrat de cueillette et de transport des déchets au prix de 9 100 \$ plus taxes applicables pour l'année 2014. Pour l'année 2015, ce même montant sera majoré du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre 2014. Pour l'année 2016, le montant de 2015 sera majoré du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre 2015.

Il est de plus résolu que Monsieur le Maire, Jeannot Roy, et la directrice générale, Mélanie Jacques, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

4. Levée de la séance

1312-1103-4

À 21h40, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Christian Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière